

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3193

31 octobre 2014

### SOMMAIRE

<b>Aiolia Investments</b> .....	<b>153223</b>	<b>Hilconstruct S.A.</b> .....	<b>153218</b>
<b>Artfusion</b> .....	<b>153218</b>	<b>HILinvest S.A.</b> .....	<b>153218</b>
<b>Astakos S.A.</b> .....	<b>153223</b>	<b>HSH Nordbank Securities S.A.</b> .....	<b>153227</b>
<b>Aurora International S.à r.l.</b> .....	<b>153223</b>	<b>InPost Finance S.à r.l.</b> .....	<b>153227</b>
<b>BCCS S.à r.l.</b> .....	<b>153220</b>	<b>International Medical S.A.</b> .....	<b>153222</b>
<b>Befesa Holding S.à r.l.</b> .....	<b>153224</b>	<b>InVest Energy Europe S.à r.l.</b> .....	<b>153224</b>
<b>Dublin First WTE</b> .....	<b>153234</b>	<b>IVH Lux Holdings 2 S.à r.l.</b> .....	<b>153221</b>
<b>EB Consultants S.à r.l.</b> .....	<b>153226</b>	<b>Kenbourne S.A.</b> .....	<b>153222</b>
<b>Emwaco A.G.</b> .....	<b>153263</b>	<b>Lion Cycling S.A.</b> .....	<b>153229</b>
<b>Erar S.à r.l.</b> .....	<b>153219</b>	<b>LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l.</b> ..	<b>153260</b>
<b>ERJ Finance S.A.</b> .....	<b>153225</b>	<b>Luxassociés Luxembourg</b> .....	<b>153253</b>
<b>Farei Holding S.A.-SPF</b> .....	<b>153221</b>	<b>OHAir Funding S.à r.l.</b> .....	<b>153218</b>
<b>Finola S.A.</b> .....	<b>153225</b>	<b>Peinture Antony E. S.à r.l.</b> .....	<b>153222</b>
<b>Fin Po S.A., SICAR</b> .....	<b>153219</b>	<b>Sagicap S.A.</b> .....	<b>153228</b>
<b>FSA Invest S.A.</b> .....	<b>153219</b>	<b>Silver Standard Luxembourg</b> .....	<b>153228</b>
<b>Full Colour s.à r.l.</b> .....	<b>153226</b>	<b>SOS Parents Luxembourg</b> .....	<b>153230</b>
<b>GARBE Logistic NL 3 S.à r.l.</b> .....	<b>153221</b>	<b>Stein-Agir S.à r.l.</b> .....	<b>153258</b>
<b>Gavina S.A.</b> .....	<b>153220</b>	<b>Swedbank Management Company S.A.</b> ..	<b>153227</b>
<b>Gekoq S.A.</b> .....	<b>153219</b>	<b>Umbrella Holdings</b> .....	<b>153218</b>
<b>Go Find IT Technologies S.à r.l.</b> .....	<b>153220</b>	<b>Vera S.A.</b> .....	<b>153223</b>
<b>GRIKK S.A.</b> .....	<b>153222</b>	<b>VEREF I Invest Co 3 S.à r.l.</b> .....	<b>153224</b>
<b>H&amp;Able Human Capital Builders S.à r.l.</b> .....	<b>153225</b>	<b>VLW Lion S.A.</b> .....	<b>153229</b>
<b>Hameur International S.A.</b> .....	<b>153226</b>	<b>Vodafone Marketing S.à r.l.</b> .....	<b>153224</b>
<b>Herd Investments Portfolio S.à r.l.</b> .....	<b>153225</b>	<b>Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>153228</b>
<b>High Sky S.A.</b> .....	<b>153221</b>	<b>WPP Luxembourg Sheridan Square S.à r.l.</b> .....	<b>153245</b>
<b>Hilconstruct S.A.</b> .....	<b>153226</b>		

**Artfusion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 136.203.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150545/9.

(140172434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**OHAir Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 164.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014150281/10.

(140171513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

---

**HILinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.  
R.C.S. Luxembourg B 158.112.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2014151596/11.

(140173196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**Hilconstruct S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 141.736.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2014151597/11.

(140173197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**Umbrella Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 158.071.

L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer la personne suivante en tant que gérant de la société,  
pour une durée indéterminée à partir de 23 septembre 2014:

- Michael Rudolf Haller, avec adresse à 16 rue du Rham, L-6991 Rameldange, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014151289/12.

(140171823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**Fin Po S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 117.676.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014151541/9.

(140173285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**Erar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 279A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 169.994.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 06 mai 2013. Signature.

Référence de publication: 2014151516/10.

(140173009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**FSA Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 87.775.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 30 juillet 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.
- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:  
\* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014151550/17.

(140172994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**Gekoq S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 126.593.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 septembre 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.
- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:  
\* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.
- M. Tamas Lazlo RAKOSI - administrateur et administrateur-délégué, a changé d'adresse et demeure désormais au 1, chemin du Béthania - CH-3963 CRANS MONTANA

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014151568/18.

(140172990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**BCCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.370.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 30 septembre 2014*

En date du 30 septembre 2014, l'Associé unique de la société BCCS S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter les démissions avec effet immédiat de Monsieur Ralf Remer.
2. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Sorin Sandulescu, né le 23 janvier 1984 à Constanta (Roumanie), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014151422/15.

(140173383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**Go Find IT Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.571,25.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.730.

- 
- L'adresse de Apolline LORY est désormais sise au 27 route de Chevrier, 1244 Choulex, Suisse.
  - L'adresse de Charlotte VOGELE est désormais sise au 3 rue des Gâtes Ceps, 92201 Saint-Cloud, France.
  - L'adresse de Philippe DIAN est désormais sise au 12 rue Marbeuf, 75008 Paris, France.

*Extrait des résolutions adoptées par les Gérants de la Société en date du 9 septembre 2014:*

- Keimpe Reitsma a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 9 septembre 2014.
- Thomas Martensson, gérant de la Société, avec adresse au 2 New Cavendish street, W1G 8UG Londres, Royaume-Uni, a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière, avec effet au 9 septembre 2014 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014151574/18.

(140173352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**Gavina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.683.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 5 mai 2014 tenue extraordinairement le 31 juillet 2014:*

L'assemblée Générale décide de nommer comme nouvel administrateur Mme Patricia OSIEKA demeurant au siège social au 8, Boulevard Royal - L-2449 Luxembourg en remplacement de l'administrateur et Administrateur-Délégué Mr Pietro FRASCA pour une durée de 6 ans.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Frédérique VIGNERON et Mr Marc BODELET ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2020.

Luxembourg, le 08 Août 2014.

*Pour GAVINA S.A.*

*Signature*

Référence de publication: 2014150846/19.

(140171824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**Farei Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Am Bruch.  
R.C.S. Luxembourg B 45.979.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014150804/10.

(140172131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

**GARBE Logistic NL 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 140.110.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de GARBE Logistic NL 3 S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 140 110 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 30 septembre 2014.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2014150845/12.

(140172167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

**High Sky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 104.666.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 septembre 2014 a nommé comme nouvel administrateur de la société:

- Madame Nicole Thommes, Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

en remplacement de Monsieur Sébastien Gravière.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014150880/15.

(140171928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

**IVH Lux Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.795.016,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 187.971.

L'adresse du siège social de la société FIRST MANCO Limited, associé de la Société, est désormais la suivante:

Queensberry House, 3<sup>rd</sup> Floor

3 Old Burlington Street

London, W1S 3AE

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Pour IVH Lux Holdings 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014150930/17.

(140172507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

**Peinture Antony E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6689 Merttert, Zone Industrielle Fausermillen.  
R.C.S. Luxembourg B 168.483.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Peinture Antony E. S.à r.l.*  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014151126/12.

(140172643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**GRIKK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 127.577.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.  
*Administrateur / Administrateur*  
Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen  
*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2014150868/13.

(140172452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**Kenbourne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.  
R.C.S. Luxembourg B 26.782.

*Extrait des Résolutions prises lors du Conseil de l'Administration qui a eu lieu à Luxembourg le 5 septembre 2014*

*Première résolution*

Le Conseil de l'Administration élit Monsieur Athanasios PSIMARAS, membre du Conseil de l'Administration, comme Administrateur gérant (Managing Director) qui peut engager la société avec sa signature individuelle. Le mandat de ce dernier prendra effet à partir de 5 septembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra l'année 2017.

Extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2014150956/14.

(140172328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**International Medical S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 47.506.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30.09.2014*

Les actionnaires de la société INTERNATIONAL MEDICAL S.A. réunis le 30.09.2014 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Correction du nom de Mme Nadia DI BENEDETTO écrit par erreur Nadia DE BENEDETTO lors de sa nomination comme administrateur.

Fait à Luxembourg, le 30.09.2014.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2014150921/15.

(140172633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**Aiolia Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 169.241.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014151378/9.

(140173145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**Vera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 161.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014151310/9.

(140172164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**Aurora International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 122.460.

*Résolution 1.*

Changement d'adresse siège social

Le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> Août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151396/13.

(140173105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**Astakos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 28.130.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 septembre 2014 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

\* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

\* Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 09 octobre 1959, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

\* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de la société GESTMAN S.A., dont le mandat n'a pas été reconduit:

\* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.  
Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014151393/23.

(140172893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**Vodafone Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 96.024.

Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014151303/10.

(140171910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**VEREF I Invest Co 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 166.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/09/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014151313/10.

(140172028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**InVest Energy Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.315.

## EXTRAIT

En date du 24 septembre 2014, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

- Sami Nummela démissionne de sa fonction de gérant B avec effet au 29 août 2014;
- Gulcin Tekes, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant B de la société avec effet au 29 août 2014, pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151608/14.

(140173111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**Befesa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,02.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.916.

## EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 26 juin 2014, a décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé de la Société, Bilbao MidCo S.à r.l., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer, Heiko Dimmerling et Antonis Tzanetis ont également changés. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3<sup>ème</sup> étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Befesa Holding S.à r.l.*

Référence de publication: 2014151399/20.

(140172907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---



**ERJ Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 151.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151517/10.

(140172978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.**Finola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 162.685.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151544/10.

(140173093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.**H&Able Human Capital Builders S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 115.746.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

H&Able Human Capital Builders S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée  
Signature

Référence de publication: 2014151580/13.

(140173343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.**Herd Investments Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 262.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 166.935.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Cathy Blondel de son mandat de gérant de la Société avec effet au 24 septembre 2014;
- de nommer Madame Julie Pierre, née le 29 mai 1982 à Epinal, France, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 24 septembre 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Julie Pierre, gérante  
Madame Virginie Vely, gérante

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Herd Investments Portfolio S.à r.l.  
Virginie Vely  
Mandataire

Référence de publication: 2014151587/21.

(140173292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Full Colour s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 124.689.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014151552/9.

(140173012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**Hameur International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.  
R.C.S. Luxembourg B 116.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2014151592/11.

(140173308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**EB Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 84.211.

*Résolution de la gérance prise à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014:*

- Il résulte d'une décision de la gérance que le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Georges Jamar  
Gérant

Référence de publication: 2014151507/12.

(140172194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**Hilconstruct S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 141.736.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 21 juillet 2014 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31.12.2016:

- Klaus BALTES, pensionné, demeurant professionnellement à 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Président, Administrateur-Délégué

- Henri HILGERT, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Administrateur.

- Marc HILGERT, employé privé, demeurant professionnellement à 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Administrateur

- Marie-Josée HILGERT-KNEPPER, employée privée, demeurant professionnellement à 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Administrateur

- Mireille HILGERT, employée privée, demeurant professionnellement à 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Administrateur

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2014151598/22.

(140173287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**HSH Nordbank Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 14.784.

*Auszug aus dem Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung vom 24. September 2014*

Aus dem Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung geht hervor, dass Herr Dr. Dirk Lammerskötter, Managing Director für den Bereich Restructuring Unit-Workout der HSH Nordbank AG, Hamburg/Kiel, geboren am 25. April 1971, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, 20095 Hamburg, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, mit Wirkung zum 01. Oktober 2014 zum Mitglied des Verwaltungsrates der HSH Nordbank Securities S.A. bestellt wurde.

Die CSSF hat der Ernennung mit Schreiben vom 02. September 2014 zugestimmt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. September 2014.

Für gleichlautenden Auszug

Franz-Josef Glaben / Magnus von Schéele

Référence de publication: 2014151601/17.

(140173102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**InPost Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3961 Ehlinge, 51, rue des 3 Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 172.961.

MLOGOS SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA (vendeur), ayant son siège sociale 100/41 Puławska PL-2-697 VARSOVIE

cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à

PARCEL TERMINALS OS LIMITED (acheteur), ayant son siège sociale à 1 Al Habtoor Motors, Sheik Zayed, 282071 DUBAI (United Arab Emirates) enregistré sous le numéro AFZ/OS/054 au Registrar of Companies Ajman Free Zone Authority, la pleine propriété de

380 (trois cents quatre-vingt) actions

lui appartenant dans la société INPOST FINANCE SARL dont le siège social est 51 rue des 3 Cantons L-3961 Ehlinge/ Mess inscrite au RCSL sous le numéro B172961.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 08 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151607/18.

(140173041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Swedbank Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 149.317.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 9 septembre 2014.*

§3. Ellinor Örtengren Johansson

Le Conseil d'Administration a accepté la démission de Madame Ellinor Örtengren Johansson, née le 9 septembre 1958, demeurant professionnellement à 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, de son poste de directrice déléguée à la gestion journalière en date du 15 septembre 2014.

§4. Nomination du chef de la direction et du directeur

Le Conseil d'Administration a nommé le délégué à la gestion journalière suivante:

Monsieur Björn Nilsson, né le 9 décembre 1954 à Ramnäs en Suède, demeurant professionnellement à 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé chef de la direction et directeur en date du 15 septembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Per capsulam, le 9 septembre 2014.

Benjamin Swedberg / Ola Laurin.

Référence de publication: 2014151774/19.

(140173379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Sagicap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 62.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014151775/10.

(140173411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**Silver Standard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.  
R.C.S. Luxembourg B 185.114.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014 que:

1. La démission avec effet au 31 août 2014 de Monsieur Benoît BAUDUIN, gérant de type B de la Société a été acceptée.
2. Monsieur Marc CHONG KAN né le 24 août 1964 à Paris (France), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de type B de la Société avec effet au 31 août 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151767/16.

(140173119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.508,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 145.216.

**EXTRAIT**

En date du 26 septembre 2014, Wedco Global Ventures LLP, un limited liability partnership constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, Londres W6 9PE, Royaume-Uni, enregistré auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro OC394464, agissant en qualité d'associé commandité de Wedco Global Ventures Two LP, un limited partnership constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au Queen Caroline Street, Hammersmith, Londres W6 9PE, Royaume-Uni a transféré les 12.508 (douze mille cinq cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Wedco Global Ventures LLP, un limited liability partnership constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, Londres W6 9PE, Royaume-Uni, enregistré auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro OC394464, agissant en qualité d'associé commandité de Wedco Global Ventures Three LP, un limited partnership constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au Queen Caroline Street, Hammersmith, Londres W6 9PE, Royaume-Uni.

Il en résulte que l'actionariat de la Société se compose depuis le 26 septembre 2014 comme suit:

- Wedco Global Ventures LLP, agissant en qualité d'associé commandité de Wedco Global Ventures Three LP: 12.508 (douze mille cinq cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014151832/28.

(140173253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**Lion Cycling S.A., Société Anonyme,  
(anc. VLW Lion S.A.).**

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Z.I Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 178.197.

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "VLW Lion S.A.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178197, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1974 du 14 août 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la Société en "LION CYCLING S.A." et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

2. Transfert du siège social à L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht, et modification afférente des deux premiers alinéas de l'article 2 des statuts;

3. Acceptation de la démission de la société "GTS Fiduciaire" de sa fonction de commissaire aux comptes, avec décharge;

4. Nomination de la société "MULLER & ASSOCIÉS S.A." comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat;

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "LION CYCLING S.A." et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LION CYCLING S.A.", (la "Société"), régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht et de modifier subséquemment les deux premiers alinéas de l'article 2 des Statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

“ **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le “Conseil d'Administration”) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (tel que défini ci-après) par une décision de l'Administrateur Unique.”

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- d'accepter la démission de la société “GTS Fiduciaire” de sa fonction de commissaire aux comptes au 4 août 2014 et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;

- de nommer la société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg “MULLER & ASSOCIÉS S.A.”, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127167, comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU - M. GOERES - Ch. DOSTERT - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2014 Relation: LAC/2014/43029 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147822/82.

(140168039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

### SOS Parents Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3899 Mondercange, 92, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg F 10.088.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin, entre les soussignés,

- Elvis BREDA, 11, rue de la gare, L-4975 Bettange-sur-Mess, fonctionnaire international, nationalité portugaise;
- Nicolas DELPIERRE, 92, rue Théodore de Wacquant L-3899 Foetz, infirmier gradué spécialisé en santé mentale et psychiatrie, nationalité belge;
- Gloria GALVEZ, 83, route des Trois Cantons L-4970 Bettange-sur-Mess, secrétaire administratif, nationalité luxembourgeoise.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

### I. Dénomination, Objet, Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association sans but lucratif portera la dénomination «SOS Parents Luxembourg».

#### **Art. 2. L'Association a pour objet.**

1. La reconnaissance du droit inaliénable des parents à l'exercice de la parentalité dans toutes ses dimensions, en tant qu'élément naturel et fondamental de la société.

2. La participation en tant qu'acteur au niveau national, européen et international à la mise en oeuvre de tous les travaux et les collaborations nécessaires concernant la prévention et la résolution des problèmes rencontrés par l'enfant mineur, ses parents, grands-parents et la fratrie lors de la séparation parentale.

3. La promotion des droits à l'exercice des responsabilités parentales, telles que définies dans le code civil, ainsi que dans les autres textes en vigueur:

3.1. La défense des droits des parents victimes d'une entrave à l'exercice de leur autorité parentale, en particulier lors d'un divorce ou d'une séparation parentale;

3.2. La promotion des droits des enfants, des parents, des grands parents et des membres de leurs familles, victimes d'une entrave à l'exercice de leurs droits aux relations personnelles, en particulier lors d'un divorce ou d'une séparation parentale;

3.3. La reconnaissance des droits des enfants, de leurs parents et de tous les membres de leurs familles, victimes d'une confiscation ou d'une soustraction abusive ou illégale lors d'une séparation parentale.

4. Le soutien aux familles par:

4.1. L'échange d'expériences vécues entre parents, grands-parents et fratrie dans le champ d'action de l'Association tel que défini dans le présent objet;

4.2. L'information des familles en matière de droit et de santé dans le champ d'action de l'Association tel que défini dans le présent objet.

5. La promotion des adaptations législatives et institutionnelles à Luxembourg dans le cadre du présent objet de l'Association.

6. L'instauration et le respect du principe de l'égalité absolue en droit entre les parents séparés dans leurs relations avec les enfants et ce dès la naissance de l'enfant.

7. La sensibilisation des pouvoirs publics à une politique pénale plus efficace en matière de droit de la famille.

8. La promotion et la mise en oeuvre de toute action visant le maintien ou le recouvrement des liens familiaux et socio-éducatifs, en toutes circonstances.

9. Les échanges avec tous les professionnels concernés par le champ d'action de l'Association;

**Art. 3.** Le siège social est fixé au 92, rue Théodore de Wacquant L-3899 Mondercange,

Il pourra être transféré dans tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'administration.

#### **Art. 4. Valeurs.**

1. L'Association est apolitique, non confessionnelle, et défend les droits des enfants, des parents, des grands-parents et de la fratrie sans discrimination de sexe, de nationalité, de culture, d'opinion, d'origine ou autre.

2. Dans un dialogue suivi et constructif avec les pouvoirs publics, l'Association s'engage à promouvoir les adaptations législatives et institutionnelles qui s'imposent au Grand-Duché de Luxembourg pour mettre les droits nationaux en conformité avec les engagements internationaux et surtout, pour les adapter à l'évolution de la société.

3. L'Association s'engage dans la protection et la promotion effectives des Droits de l'Homme, dans l'esprit de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et de la Conférence mondiale sur les Droits de l'Homme, ainsi que dans la protection et la promotion effectives des Droits de l'Enfant, dans l'esprit de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de l'ONU.

4. L'Association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux et internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

#### **Art. 5. Références.**

1. La Déclaration universelle des Droits de l'Homme, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unis le 10 décembre 1948;

2. La Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, approuvée par le Conseil de l'Europe le 4 novembre 1950;

3. La Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants, du 20 mai 1980;

4. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (ODE), adopté par l'Assemblée générale des Nations Unis le 20 novembre 1989; -la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants, adoptée par le Conseil de l'Europe le 25 janvier 1996 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2000;

5. La Convention sur les relations personnelles concernant les enfants, adoptée par le Conseil de l'Europe le 15 mai 2003;

6. La Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne du 7 décembre 2000;

7. La Convention de La Haye du 19 octobre 1996 approuvée par la loi luxembourgeoise du 16 juin 2010;

8. Les lois et textes luxembourgeois et européens en vigueur.

#### **Art. 6. Groupes de travail.**

1. Le Conseil d'administration peut se doter d'un Groupe de travail composé de personnes nommées par le Conseil d'administration, reconnues pour leur autorité morale et leurs qualités techniques concordant avec l'objet de l'Association.



2. Les membres du Groupe de travail exercent leur compétence à titre bénévole et consultatif auprès du Conseil d'administration de l'Association.

3. Le Conseil d'administration peut mettre en place des groupes de travail ou commissions sur des sujets particuliers sous l'autorité du Conseil d'administration.

## II. Exercice social

**Art. 7.** L'exercice social coïncide avec l'année civile ni.

## III. Membres

**Art. 8.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis, par délibération du Conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

**Art. 9.** Les membres s'engagent à respecter les valeurs, le principe et l'objet de l'Association, ainsi que les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

**Art. 10.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'Association après envoi de leur démission écrite au Conseil d'administration. Est réputé démissionnaire, après le délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 11.** Les membres peuvent être exclus de l'Association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'Assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 12.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui sont produites et ce au 31 décembre.

### Art. 13. Engagement.

1. Tout membre adhérent qui fait appel à l'Association pour sa situation personnelle s'engage à fournir l'intégralité des informations à sa disposition.

2. Les Associations membres s'engagent à fournir une copie de leurs statuts ou de l'ampliation de ceux-ci et à en signaler toute modification dans un délai de trois mois en en fournissant une copie.

### Art. 14. Différenciation des membres.

1. Les membres fondateurs ont participé activement à la constitution de l'association «SOS Parents Luxembourg».

2. Les membres fondateurs (associés) sont les membres cités ci-après et qui ont signé l'acte constitutif de l'Association.

3. Les adhérents peuvent également être des personnes morales légalement constituées: Associations déclarées représentées par leur président ou un délégué de celui-ci. Les personnes morales adhérentes ne peuvent pas faire partie du Conseil d'administration.

4. Les membres adhérents peuvent prétendre à la qualité de membre bienfaiteur dès lors qu'ils se sont acquittés d'un don ou d'une cotisation supérieure à la cotisation annuelle en cours.

5. La qualité de membre d'honneur peut être décernée, sur décision du Conseil d'administration, à des personnes ayant apporté, publiquement ou non, un soutien notable à l'action de l'Association. Ces personnes peuvent exercer leur compétence à titre consultatif auprès de l'Association. Elles composent le Comité d'Honneur.

## IV. Cotisations

**Art. 15.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euro.

**Art. 16.** L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

## V. Assemblée Générale

**Art. 17.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

**Art. 18.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postal ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 19.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants.

- la modification des statuts et règlement interne;
- La nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- L'approbation des budgets et comptes;



- La dissolution de association;
- L'exclusion d'un membre.

**Art. 20.** Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et ses résolutions seront prises à majorité absolue des voix des membres présents ou représentés sous réserve des dispositions de l'article 31. Chaque membre ne peut se faire représenter que par un seul autre membre.

**Art. 21.** Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance de membres et des tiers par voie postale ou courrier électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association et signées par deux membres du conseil d'administration; elles sont consultables par les membres associés et personnes tiers.

## VI. Administration

**Art. 22.** L'Association est gérée par un Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration est formé d'un Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et d'un maximum de 10 membres. Ils/Elles sont élu(e)s parmi les membres actifs par l'assemblée générale à la majorité simple des voix pour une durée d'un an, renouvelable par tiers avec tirage au sort dans les cas aléatoires.

2. Seuls les membres adhérents à jour annuellement de leurs cotisations, peuvent être candidats au Conseil d'administration de l'Association.

3. Le Conseil d'administration peut coopter de nouveaux administrateurs dont les mandats expireront à la prochaine Assemblée générale.

4. Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées des administrateurs. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

5. Le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que cela est nécessaire. Il est convoqué par son Secrétaire sur demande de la Présidence ou sur demande écrite et motivée de deux administrateurs, au moins une fois chaque trimestre.

6. Le Conseil d'administration prend toute décision utile concernant les actions de l'Association dans le cadre de son objet. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents. Il sera tenu un registre des rapports du Conseil d'administration. Le membre du Conseil d'administration qui est absent à plus de trois réunions consécutives sans excuse sera considéré comme démissionnaire.

7. Les membres du Conseil d'administration ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'Association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion. Les fonctions de membre du Conseil d'administration sont honorifiques sauf décision contraire de l'Assemblée générale ordinaire.

8. A l'égard des tiers, l'Association sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Le Conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

**Art. 23. La Présidence de l'Association.**

1. Le Conseil d'administration élit un Président.

2. Le Président représente l'Association. Il garantit la cohésion interne de l'Association et le respect des statuts. Il préside le Conseil d'administration et il a le droit de convoquer les organes de l'Association.

3. Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il a la capacité d'engager des procédures judiciaires au nom de l'Association et de se porter partie civile le cas échéant.

4. Le Président peut se faire représenter par un membre du Conseil d'administration.

5. Le Président peut agir seul ou conjointement.

**Art. 24.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 25. Ressources et dépenses.**

1. Les ressources de l'Association comprennent:

1.1. Les cotisations, dont le montant est fixé par le Conseil d'administration, et qui ne pourra pas dépasser le montant de 100 euros par an;

1.2. Les subventions de l'Etat, des communes et des établissements publics ou privés, ainsi que des instances internationales;

1.3. Les dons manuels ainsi que les dons des établissements d'utilité publique;

1.4. Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs en vigueur;

1.5. Le produit de ses activités.

2. Les dépenses de l'Association comprennent:

2.1. Les moyens nécessaires au fonctionnement de l'Association et à la réalisation de son objet;

2.2. Les dépenses sont gérées par le Trésorier et la Présidence;

2.3. Le Trésorier ainsi que la Présidence ont tout pouvoir et toute autorisation sur les comptes de dépôts.

**Art. 26.** Le Conseil d'administration pourra, s'il le juge nécessaire, adopter un règlement intérieur qui détermine les modalités d'exécution des présents statuts ainsi que des règles de fonctionnement pour la réalisation de son objet.

**Art. 27.** La durée de l'Association est illimitée.

### VII. Modifications des statuts, dissolution et liquidation

**Art. 28.** L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; toute décision prise par une Assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'Association, sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde Assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre Assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde Assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 29.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

**Art. 30.** Les présents statuts entrent en vigueur le jour même de leur adoption.

### VIII. Dispositions finales

**Art. 31.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent se soumettre aux dispositions de la loi du 21/04/1928, telle que modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur par l'assemblée générale.

Ainsi fait à Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2014.

Elvis BREDA / Nicolas DELPIERRE / Gloria GALVEZ

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2014147893/214.

(140167889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

### Dublin First WTE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.390.

### STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of September,  
Before us Me Jean SECKLER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FR Dublin WTE Holdings, a Cayman Islands company, having its registered address at 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, the Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 00291212;

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur*, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, appearing in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

#### Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

**Art. 2. Name.** The Company's name is "Dublin First WTE".

**Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property or rights as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

## Title II - Capital - Shares

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) divided into:

- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) class A shares (the "Class A Shares");
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) class B shares (the "Class B Shares");
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) class C shares (the "Class C Shares");
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) class D shares (the "Class D Shares");
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) class E shares (the "Class E Shares");
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) class F shares (the "Class F Shares");
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) class G shares (the "Class G Shares");
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) class H shares (the "Class H Shares");
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) class I shares (the "Class I Shares"); and
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) class J shares (the "Class J Shares");

(the shares composing the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares hereafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share").

All the Shares have a nominal value of EUR 1 each, are fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Association.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

**Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of Shares.

**Art. 8. Indivisibility of Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**Art. 9. Transfer of Shares.** The Shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of Shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

**Art. 10. Redemption of Shares.** The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of one or more entire class(es) of shares; such redemption and cancellation shall be made in the reverse alphabetical order starting with the Class J. The profit may be allocated in accordance with the preference rights as set out in Article 19 below.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for above), such class of shares give rights to their holders thereof pro rata to their holding in such class of shares to the Available Amount, with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders, and the holders of redeemed and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant interim accounts.

The Total Cancellation Amount for each of the classes A to J of Shares shall be the Available Amount of the relevant class of Shares at the time of its redemption and cancellation unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Article 19 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of the Class of Shares (the "Repurchase"), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.

### Title III - Management

**Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers.

Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company, as the case may be.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole or any manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

**Art. 13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, as long as they are outside the United Kingdom, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board, as long as they are signed outside the United Kingdom. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

**Art. 14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

#### **Title IV - Shareholder meetings**

**Art. 15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of Share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

#### **Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit**

**Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an

inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders.

**Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

**Art. 20. Dividends.** In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits after the allocation to the legal reserve if any as defined in article 19 of the Articles and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) has been repurchased and cancelled in accordance with article 10 of the Articles hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares).

**Art. 21. Interim dividends.** Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with Article 20, the sole manager, or the board of managers as the case may be, may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The sole manager or the board of managers as the case may be, shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 22. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréées) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

## Title VI - Dissolution - Liquidation

**Art. 23. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders,



representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 24. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent of the share capital, such resolution shall determine the powers and remunerations of the liquidator(s).

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

*Temporary provision*

Notwithstanding the provisions of article 17 above, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31<sup>st</sup>, 2014.

*Subscription - Payment*

FR Dublin WTE Holdings, name above, declared through its proxy holder, to fully subscribe to:

- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class A Shares;
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class B Shares;
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class C Shares;
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class D Shares;
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class E Shares;
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class F Shares;
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class G Shares;
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class H Shares;
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class I Shares; and
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class J Shares;

representing the entire share capital of the Company, and to fully pay them up in cash for an amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro).

The share capital is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,250.-.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) - Mr. Timothy F. Vincent, born on September 2, 1969 in Connecticut, United States of America, residing professionally at One Lafayette Place, Third Floor, Greenwich CT 06830, United States of America;
  - Mr. Eduard Ruijs, born on April 5, 1972 in Hoogezand-Sappemeer, Netherland, residing professionally at 25 Victoria Street, SW1H 0EX London, United Kingdom; and
  - Mr. Daren Schneider, born on November 21, 1968 in New York, United States of America, residing professionally at One Lafayette Place, Third Floor, Greenwich CT 06830, United States of America, are each appointed as type A manager for an undetermined duration;
  - Mr. Harald Thul, born on March 13, 1972 in Bonn - Beul, Germany, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mrs. Neela Gungapersad, born on January 17, 1972 in Mauritius, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Mr. Michel Martin, born on May 3, 1981 in Metz, France, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, are each appointed as type B managers for an undetermined duration.
- 2) The registered office of the Company shall be established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de septembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FR Dublin WTE Holdings, une société des Iles Cayman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands, sous le numéro 00291212;

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant es-qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### Titre I<sup>er</sup> - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est «Dublin First WTE».

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété ou droits que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

### Titre II - Capital - Parts sociales

**Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), divisé en:

- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»);



(les parts sociales composant les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont ci-après désignées collectivement comme les “Parts Sociales” et individuellement, la “Part Sociale”).

Toutes les Parts Sociales ont une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, sont entièrement libérées et avec les droits et obligations prévus dans les présents statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, par résolution de l'associé ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

**Art. 9. Transfert des parts.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de Parts Sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de Parts Sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

**Art. 10. Rachat des parts.** Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs classe(s) de parts sociales; un tel rachat et annulation doit être fait dans l'ordre alphabétique inverse en commençant par les Parts Sociales de Classe J. Le profit devra être attribué selon les dispositions prévues à l'article 19 ci-dessous.

Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre tel que précédemment établi), cette classe de parts sociales donnent droit à leurs détenteurs, au prorata de leurs participations dans cette classe de parts sociales, au Montant Disponible, dans les limites du Montant Total d'Annulation déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés, et les détenteurs des classes de parts sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que défini ci-après) pour chaque Part Sociale annulée qu'ils détiennent dans la classe de parts sociales concernée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales en circulation dans la classe de parts sociales qui fait l'objet du rachat et de l'annulation.

Le Montant Total d'Annulation sera déterminé par le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant, et sera approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base d'un état financier intérimaire de la Société.

Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes A à J de Parts Sociales doit être le Montant Disponible de la classe de Parts Sociales concernée au moment de son rachat et de son annulation sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour la modification des statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Après le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible de par la Société.

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) à hauteur des dividendes que les associés auraient eu le droit de se voir distribuer conformément à l'article 19 des statuts, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social ainsi que du montant de la réduction de la réserve légale relatives à la classe de Parts Sociales devant être rachetée/annulée, mais réduit de (i) toutes pertes (y compris toutes pertes reportées) et (ii) de toutes sommes devant être placée en réserve conformément à la Loi ou aux Statuts, tels que ces éléments sont établis dans les comptes intermédiaires de la Société, (sans double décompte) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

où:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social ainsi que le montant de la réduction de la réserve légale par rapport à la classe de parts sociales devant être annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées en réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Dans le cas où la Société réaliserait des bénéfices supplémentaires (par exemple, un paiement complémentaire) après le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales (le "Rachat"), suite à une opération qui a été réalisée avant le rachat, le Montant Disponible calculé à l'occasion du rachat prendra en compte ces bénéfices supplémentaires.

### **Titre III - Gérance**

**Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou chaque gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

**Art. 13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, tant qu'ils sont en dehors du Royaume-Uni, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance, tant qu'elles sont signées en dehors du Royaume-Uni. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

### **Titre IV - Assemblée générale des associés**

**Art. 15. Associé unique.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doit faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

## **Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit**

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés (i) à l'assemblée générale des associés, lorsque la tenue d'une telle assemblée est obligatoire en vertu de l'article 16 ci-dessus, ou (ii) par écrit à tous des associés lorsque la tenue d'une telle assemblée n'est pas obligatoire.

**Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 20. Dividendes.** Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir de bénéfices nets après l'allocation de la réserve légale le cas échéant, tel que défini dans l'article 19 des Statuts, et des bénéfices non distribués, le montant destiné à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0.60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0.55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pour cent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pour cent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront droit de recevoir le restant de la distribution de dividendes.

Si l'intégralité de la dernière Classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement les Parts Sociales de classe J) a été annulée au moment de la distribution, à la suite de son remboursement conformément aux dispositions de l'article 10 des Statuts, la portion restante du dividende à distribuer devra alors être allouée à la dernière Classe de Parts Sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les Parts Sociales de Classe I).

**Art. 21. Dividendes intérimaires.** Sous réserve des conditions fixées par la Loi et conformément l'Article 20, le gérant unique, ou le conseil de gérance le cas échéant, peut payer un acompte sur dividende aux associés. Le gérant unique, ou le conseil de gérance le cas échéant, doit fixer le montant et la date du paiement d'un tel acompte.

**Art. 22. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

## **Titre VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 23. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**Art. 24. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Après le paiement de toutes les dettes et les charges de la Société et des frais de liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés en conformité avec, et de façon à réaliser de manière globale, le même résultat économique que les règles de répartition prévues pour la répartition des dividendes.

### *Disposition temporaire*

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2014.

### *Souscription - Paiement*

FR Dublin WTE Holdings, agissant en tant que fondateur et représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à:

- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe A;
- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe B;
- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe C;
- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe D;
- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe E;
- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe F;
- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe G;
- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe H;
- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe I; et

- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe J;  
représentant l'intégralité du capital social, et intégralement libéré par un apport en numéraire d'un montant 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros).

Le capital social est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.250,- EUR.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) - M. Timothy F. Vincent, né le 2 septembre 1969 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au One Lafayette Place, Third Floor, Greenwich CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

- M. Eduard Ruijs, né le 5 avril 1972 à Hoogezand-Sappemeer, Pays-Bas, résidant professionnellement au 25 Victoria Street, SW1H 0EX Londres, Royaume-Uni; et

- Mr. Daren Schneider, né le 21 novembre 1968 in New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement One Lafayette Place, Third Floor, Greenwich CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, sont chacun nommés gérants de type A pour une période indéterminée;

- M. Harald Thul, né le 13 mars 1972 à Bonn - Beul, Allemagne, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Neela Gungapersad, née le 17 janvier 1972 à l'île Maurice, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Mr. Michel Martin, né le 3 mai 1981 à Metz, France, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sont chacun nommés gérants de type B pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 septembre 2014. Relation GRE/2014/3679. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014148044/607.

(140169024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

### **WPP Luxembourg Sheridan Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 190.333.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED

The undersigned Sheridan Square B.V., a Dutch private limited liability company (besloten vennootschap), with registered office at 167, Laan op Zuid, NL-3072 DB Rotterdam, the Netherlands, and being registered with the Rotterdam Chamber of Commerce under the number 24405240 (the Shareholder),

hereby represented by Adrien Pastorelli, Attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 2 September 2014.

The power of attorney from the Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

### Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

**Art. 1. Name and duration.** There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of WPP Luxembourg Sheridan Square S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

The Company may borrow from companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and/or from group companies and proceed to the private issue of bonds and debentures.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office of the Company may be transferred within the limits of the municipality of its registered office by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

### Chapter II. - Share capital

**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 5. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 6. Transfer of shares.** If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

### Chapter III. - Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the



general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

**Art. 9. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, telex or by any other suitable telecommunication means.

**Art. 10. Representation - Authorised signatories.** In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 11. Liability of managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### Chapter IV. - Secretary

**Art. 12. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V. - General meetings of shareholders

**Art. 13. General meetings of shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

#### **Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing**

**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

**Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the board of managers (or the sole manager as the case may be) prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

**Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

**Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

#### **Chapter VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 19. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VIII. - Audit**

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

#### **Chapter IX. - Governing law**

**Art. 21. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

##### *Subscription - Payment*

Sheridan Square B.V., represented as stated above, hereby declares that it subscribes to the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by a payment in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

##### *Transitory provisions*

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31<sup>st</sup> December 2015.

##### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,200.-



*Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder has taken the following resolutions:

(1) The Shareholder resolves to set the number of managers of the Company at five (5), constituting therefore the board of managers of the Company.

(2) The Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company, effective as of the date of incorporation of the Company for an unlimited period of time:

1. Mr. Thierry Lenders, Company Director, born on 2 January 1963 in Brussels (Belgium) and residing at 75, avenue du Directoire, in B-1180 Brussels, Belgium;

2. Mr. Lennart Stenke, Financial Adviser, born on 22 September 1951 in Sundbyberg (Sweden) and professionally residing at 124, boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Mr. Peter Gerrard, Banker, born on 21 October 1947 in New York (United States of America) and residing at 34, Domaine de Brameschhof in L-8290 Kehlen, Grand-Duchy of Luxembourg;

4. Mr. Marc Feider, Lawyer, born on 5 October 1958 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy in L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

5. Mrs. Anne Ehrismann, manager of companies, born on 15 July 1969 in Thionville (France) and professionally residing at 124, boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(3) The Shareholder resolves to set the registered office of the Company at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Shareholder, the attorney-in-fact of the Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sheridan Square B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap), avec son siège social au 167, Laan op Zuid, NL-3072 DB Rotterdam, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24405240 (l'Associé),

ici représentée par Adrien Pastorelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Nom - Durée - Objet- Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et durée.** Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de WPP Luxembourg Sheridan Square S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et/ou à des sociétés de son groupe et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social de la Société peut être transférée dans les limites de la commune de son siège social par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

## Titre II. - Capital social

**Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 5. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 6. Cession des parts sociales.** S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

## Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

**Art. 9. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

#### Titre IV. - Secrétaire

**Art. 12. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Titre V. - Assemblée générale des associés

**Art. 13. Assemblées générales des associés.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

#### Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance (ou le gérant unique le cas échéant) prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

**Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

### **Titre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution.** La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

**Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Titre VIII. - Vérification des comptes**

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

### **Titre IX.- Loi applicable**

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Sheridan Square B.V., représentée comme décrit ci-avant, déclare souscrire les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents Euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui constate expressément la disponibilité des fonds ainsi payés.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2015.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.200.-

#### *Résolutions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé a pris les résolutions suivantes:

1) L'Associé décide de fixer le nombre de gérants de la Société à cinq (5), formant ainsi le conseil de gérance de la Société.

2) L'Associé décide de nommer les sept personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet à la date de constitution de la Société pour une durée indéterminée:

1. M. Thierry Lenders, Gérant de sociétés, né le 2 janvier 1963 à Bruxelles (Belgique) et demeurant au 75, avenue du Directoire à B-1420 Bruxelles, Belgique;

2. M. Lennart Stenke, Conseiller Financier, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg (Suède) et demeurant professionnellement au 124, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. M. Peter Gerrard, Banquier, né le 21 octobre 1947 à New York (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 34, Domaine de Brameschhof à L-8290 Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg;

4. M. Marc Feider, Avocat, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et demeurant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

5. Mme Anne Ehrismann, Gérante de sociétés, née le 15 juillet 1969 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 124, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) L'Associé décide d'établir le siège social de la Société au 124, boulevard de la Pétrusse, à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. PASTORELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43123. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147855/405.

(140167683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

### **Luxassociés Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 10, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 190.374.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur N'Goran BILE, ingénieur en micro-informatique, né le 20 juillet 1975 à Ehania (RCI), demeurant à L-8293 Keispelt, 6, rue Pierre Dupong.

2. Monsieur Marc Jean Joseph WALTRINY, commerçant, né le 23 avril 1959 à Thionville (France), demeurant à L-5445 Schengen, 10, route du Vin.

3. Monsieur Jean-Louis KIEFFER, commerçant, né le 28 novembre 1957 à Saint-Avold (France), demeurant à F-57000 Metz (France), 43, rue Charbert.

4. Madame Christine Elisabeth GOUBA épouse TRAORE, commerçante, née le 04 juin 1966 à Bob Dioulasso (Burkina Faso), demeurant à F-78180 Montigny-le-Bretonneux.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination «LUXASSOCIÉS LUXEMBOURG».

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune de SCHENGEN.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Objet.** La société aura pour objet le commerce en général import et export de marchandises diverses matériel informatique et électronique, électroménager, des véhicules de toutes marques, ainsi que toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La société aura également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation, d'achats et ventes de matières précieuses, de toute manière et encore de l'acquisition de brevets et de marques de fabriques et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur par la location ou par la vente.

Elle pourra en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toute assistance financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Elle effectuera des livraisons de marchandises avec des véhicules de moins 3,5 tonnes par route.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

En présence d'actions au porteur, un registre sera tenu auprès d'un des dépositaires énoncé par la loi, ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions au porteur détenues par lui, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, tel qu'énoncé par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur portant modification de la loi du 10 août 1915, modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.



Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de mars à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.



**Art. 26. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Dispositions transitoires*

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire intégralement les mille deux cent quarante (1 240) actions comme suit:

- Monsieur N'Goran BILE, pré-qualifié,	
Trois cent dix actions . . . . .	310 actions
- Monsieur Marc Jean Joseph WALTRINNY, pré-qualifié,	
Trois cent dix actions . . . . .	310 actions
- Monsieur Jean-Louis KIEFFER, pré-qualifié,	
Trois cent dix actions . . . . .	310 actions
- Madame Christine Elisabeth GOUBA épouse TRAORE, préqualifiée,	
Trois cent dix actions . . . . .	310 actions
Total: mille deux cent quarante actions . . . . .	1 240 actions

Les actions ont été libérées à concurrence de 25 % par les comparants par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7 750,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille deux cents euros (EUR 1. 200,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-qualifiés représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), celui des administrateurs-délégués à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur N'Goran BILE, ingénieur en micro-informatique, né le 20 juillet 1975 à Ehania (RCI), demeurant à L-8293 Keispelt, 6, rue Pierre Dupong.

- Monsieur Marc Jean Joseph WALTRINNY, commerçant, né le 23 avril 1959 à Thionville (France), demeurant à L-5445 Schengen, 10, route du Vin.

- Monsieur Jean-Louis KIEFFER, commerçant, né le 28 novembre 1957 à Saint-Avold (France), demeurant à F-57000 Metz, 43, rue Charbert.

3. A été appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

- Monsieur Marc Jean Joseph WALTRINNY, commerçant, né le 23 avril 1959 à Thionville (France), demeurant à L-5445 Schengen, 10, route du Vin.

4. La durée du mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

5. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame KARAMOKO Isabelle, comptable, demeurant à 22, rue William Turner, L-2634 Luxembourg

6. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

7. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L- 5445 Schengen, 10, route du Vin.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. BILE, M.J.J. WALTRINY, J.-L. KIEFFER, C.E. GOUBA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11798. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148248/274.

(140168632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

### **Stein-Agir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 190.331.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den fünfundzwanzigsten Juli

Vor uns, Me Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxembourg,

ist erschienen:

Herr Claudius STEIN, Kaufmann, geb. am 06.08.1966 in Saarlouis, wohnhaft in Neustrasse 1a, D-54338 Schweich, hier vertreten aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 22. Juli 2014 durch Herrn Robert Weirig, geschäftsansässig in 7, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven,

welche Vollmacht, nach gehöriger „ne variatur“ Unterzeichnung durch den unterzeichneten Notar und die anwesende Partei gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparsent, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt für den Bevollmächtigten sowie für und zwischen allen späteren Anteilhabern eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 1.** Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter der Bezeichnung STEIN-AGIR S.à r.l.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluß der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluß vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel von Waren und Gütern aller Art und alle damit direkt oder indirekt verbundenen Nebenleistungen.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin, die Erbringung von allgemeinen Dienstleistungen und Verwaltungstätigkeiten.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Immobilien einschließlich Grundstücken und ähnlichen Rechten im In- und Ausland, für eigene und fremde Zwecke erwerben, in jeder Art verwerten und verkaufen. Die Gesellschaft kann jede Art von Immobilientransaktion auf eigene sowie auf fremde Rechnung ausführen.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angeeignet lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 01. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500,00 Euro (zwölftausendfünfhundert EUR) und ist eingeteilt in 500 (fünfhundert) Gesellschaftsanteile zu je 25,00 Euro (fünfundzwanzig EUR).

Die Gesellschaftsanteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter voll in barem Geld eingezahlt, sodaß ab heute der Gesellschaft die Summe von 12.500,00 Euro (zwölftausendfünfhundert EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem ausser-tigenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

**Art. 7.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 8.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nichts anderes bestimmt haben, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und diese rechtskräftig zu vertreten.

**Art. 9.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

**Art. 11.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss, welcher ermittelt wird durch den Abzug aller dem Geschäftsjahr zurechenbaren Aufwendungen einschließlich Abschreibungen, Zuführung zu Rückstellungen und sonstigen Kosten, von allen Erträgen des Geschäftsjahres.

Jährlich sind fünf Prozent (5,0%) des Reingewinnes dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, und zwar solange bis der Reservefonds zehn Prozent (10,0%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Falls der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, verwendet werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den darüber hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

**Art. 12.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche selbst keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse der Liquidatoren.

**Art. 13.** Für alle Punkte, welche nicht durch diese Statuten bestimmt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere auf das Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 und den hierzu erfolgten Änderungen und Ergänzungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in gleichgültig welcher Form, die der Gesellschaft durch ihre Gründung entstehen oder zu ihren Lasten berechnet werden, werden auf 1.000 EUR geschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschließend an die Gründung hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefaßt:

1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 30, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig.

2.- Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird ernannt:

Herr Claudius Stein, Kaufmann, geb. am 06.08.1966 in Saarlouis, wohnhaft in Neustrasse 1a, D-54338 Schweich.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsverbindlich verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxembourg, in der Amtsstube des Notars.

Nachdem diese vorstehenden Statuten allen Anwesenden, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Familienstand und Wohnort bekannt sind, vorgetragen wurden, wurde die Urkunde von dem Notar und den Anwesenden unterzeichnet.

Signé: C. STEIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35744. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014147767/103.

(140167072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

**LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 67.375,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 142.850.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796, (hereafter referred as the Shareholder),

hereby represented by Ms. Diane Seiler, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas under private seal, on 15 September 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in its capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 142850 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2811 of 21 November 2008, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 3 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 622 of 10 March 2014.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the 538 (five hundred thirty-eight) ordinary shares and the 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in the share capital of the Company which is set at EUR 67,375.- (sixty-seven thousand three hundred seventy-five euro), II. that the Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr. Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator during the liquidation procedure of the Company; and
4. (i) Acknowledgement, approval, ratification and adoption as the actions of the Company the actions taken by the independent manager of the Company up to the date of the present deed (the Effective Date), (ii) waiver of any claim which the Company may have against the independent manager of the Company arising as a result of his management of the Company and (iii) discharge to the independent manager of the Company for the accomplishment of his mandate until the Effective Date.

After deliberation, the Shareholder agrees to pass the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Shareholder resolves to appoint Mr. Philippe DETOURNAY, private employee, born on April 9<sup>th</sup>, 1966 in Hal (Belgium), professionally residing at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as the Company's Liquidator.

The Shareholder acknowledges that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature.

*Third resolution*

The Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10<sup>th</sup>, 1915, as amended (the Law).

The Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (produits de liquidation) or liquidation surplus (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the independent manager of the Company up to the date of the present deed, (ii) waiver of any claim which the Company may have against the independent manager of the Company arising as a result of his management of the Company and (iii) discharge to the independent manager of the Company for the accomplishment of his mandate until the Effective Date.

*Costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le seize septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et régi selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 91796 (ci-après désignée comme l'Associé),

ici représenté par Madame Diane Seiler, employée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg sous seing privé, le 15 septembre 2014,

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l., organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142850 (la Société), constituée sous constituée selon acte du notaire instrumentaire en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 novembre 2008, sous le n° 2811, modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire du 3 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 622 du 10 mars 2014.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter que;

I. L'Associé détient l'ensemble des 538 (cinq cent trente-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, dans le capital social de la Société, fixé à EUR 67.375,- (soixante-sept mille trois cent soixante-quinze euros);

II. L'Associé entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur durant la procédure de liquidation de la Société; et
4. (i) Reconnaissance, approbation, ratification et adoption en tant qu'actes de la Société des actes accomplis par le gérant indépendant de la Société jusqu'à la date du présent acte (la Date Effective), (ii) renonciation à toute action que la Société peut avoir contre le gérant indépendant de la Société en raison de sa gestion de la Société, et (iii) décharge de ce dernier pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la Date Effective.

Après délibération, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'Associé décide de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide de nommer Monsieur Philippe DETOURNAY, employé privé, né le 9 avril 1966 à Hal (Belgique), demeurant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, comme Liquidateur de la Société.

L'Associé reconnaît que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature.

#### *Troisième résolution*

L'Associé décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personne (s) ou entité(s), tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

L'Associé décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des produits de liquidation ou boni de liquidation à l'Associé, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé décide de (i) reconnaître, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société des actes accomplis par le gérant indépendant de la Société jusqu'à la date du présent acte, (ii) renonciation à toute action que la Société peut avoir contre le gérant indépendant de la Société en raison de sa gestion de la Société, et (iii) décharge de ce dernier pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la Date Effective

#### *Frais*

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43818. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148245/160.

(140168912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

### **Emwaco A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Kuarregaart.

R.C.S. Luxembourg B 82.354.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebzehnten September.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "EMWACO S.A.", mit Sitz in L-2146 Luxemburg, 63-65, rue de Merl, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 8. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1152 vom 12. Dezember 2001, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Statuten wurden zuletzt abgeändert durch eine Urkunde aufgenommen durch den Notar Georges D'HUART, mit damaligem Amtssitz in Pétange, am 18. Januar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 505 vom 28. Februar 2008.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Emiel LEMMENS, Verwalter, wohnhaft in L-9990 Weiswampach, 2, Kuarregaart, Appartement 8, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär und zum Stimmenzähler Frau Gerda COLMAN, Verwalterin, wohnhaft in B-2060 Antwerpen, 41, Klappeistraat.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2146 Luxemburg, 63-65, rue de Merl, nach L-9990 Weiswampach, 2, Kuarregaart, mit sofortiger Wirkung;
2. Entsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 2 der Satzung;
3. Abänderung von Artikel 2 betreffend den Gesellschaftszweck.
4. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2146 Luxemburg, 63-65, rue de Merl, nach L-9990 Weiswampach, 2, Kuarregaart, mit sofortiger Wirkung.

Infolgedessen wird Artikel 1, Absatz 2 der Satzung folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Weiswampach."

Der Rest des Artikels bleibt unverändert.



153264

### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt ausdrücklich fest, dass die Gesellschaft keine Anleiheobligation ausgegeben hat und beschließt desweiteren den Gesellschaftszweck abzuändern, beziehungsweise zu erweitern, durch Einbeziehung neuer Tätigkeiten.

Demgemäß wird Artikel 2 der Gesellschaftssatzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die direkte oder indirekte Durchführung jeder Art von Transporten auf dem Rhein und anderen Flüssen bezüglich sämtlicher Arten von Produkten und Rohstoffen sowie die Möglichkeit der Beförderung von Personen mit dem Schiff.

Sie kann mit Dritten Schiffe ohne Mannschaft leasen (Bareboat Charter), Besatzungen mieten und zur Verfügung stellen, als Agent oder Kommissionär handeln sowie technisches Know-how und Fachwissen verkaufen. Sie ist berechtigt, jede Art von kommerziellen und finanziellen Vorgängen sowie Geschäfte mit beweglichen und unbeweglichen Gütern durchzuführen, die sich direkt oder indirekt auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

Sie kann ferner sämtliche Arten von Reparatur- und Wartungsarbeiten an Schiffen und Booten durchführen, die Eigentum Dritter sind bzw. Dies für Rechnung Dritter tun.

Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung irgendeiner Form in anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, den Erwerb von allen Arten Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen oder andere kann ausgeben.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilientransaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben die ihr im Rahmen Ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint..“

### Erklärung

Die Komparanten erklären, dass der Notar ihnen davon Kenntnis gegeben hat, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung in Bezug auf den abgeänderten Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

### Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (1.400.- EUR).

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: E. Lemmens, G. Colman et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43720. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148079/89.

(140168852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.